

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 Mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 05 Mars 2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage
 26/03/2025
Date de convocation
 05/03/2025
Nombre de Conseillers
 - En exercice : 15
 - Présents : 14
 - Pouvoirs : 01
 - Votants : 14

Votes exprimés
 - Pour : 15
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	G. PREVOST
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Bouvet

OBJET : Fongibilité des crédits

- ✚ Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;
- ✚ Vu la délibération n° 2023-18 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- ✚ Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- ✚ Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. (Chapitre 012)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✚ D'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5.00 % des dépenses réelles de chaque section.
- ✚ D'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 26/03/ 2025
 Madame Le Maire.

